



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2018-122**

**\* \* \***

**Objet :**

**Demande de subvention : requalification des espaces publics du centre-ville.**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

**Absent :** EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de requalification des espaces publics du cœur de ville, depuis la place de Verdun jusqu'à l'avenue de Lodève. Ce projet est programmé sur quatre années. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine et les espaces de la ville tout en permettant la réappropriation des espaces publics concernés.

Tout récemment, les travaux ont d'abord porté sur la remise en état des réseaux humides et mise en place d'un réseau séparé pour le pluvial et se sont poursuivis par la pose d'un revêtement de qualité que ce soit pour la place de Verdun pour y autoriser tous les usages (terrasses, marché, animations festives), la Grand' rue et le Planol.

Le projet présenté consiste à valoriser ces lieux :

- La place de Verdun : place privilégiée, à l'écart de la circulation
- Le square de la Fontaine, situé à l'angle de la Grand Rue et de la rue de la Fontaine et qui longe l'Hôtel de Laurès. Il est aujourd'hui entièrement imperméabilisé par de l'enrobé et des autobloquants. Un nouveau revêtement, une mise en valeur du cèdre centenaire et de la fontaine sont envisagés pour rendre à ce lieu son usage premier : un petit espace de détente, de verdure et de fraîcheur en cœur de ville
- L'esplanade du Rivelin est aujourd'hui un parking alors qu'elle pourrait être un espace très agréable pour la promenade, les jeux d'enfants voire des terrasses. La restructuration de cet espace passera par la fermeture d'une grande partie de l'esplanade aux voitures, le stationnement étant alors déporté vers l'avenue de Lodève toute proche
- Enfin, l'Avenue de Lodève qui relie le centre-ville au nouveau quartier de Cosmo et de la ZAC de La Croix devra être recomposée pour répondre à son nouveau statut et notamment par la mise en place d'un stationnement organisé, de plantation et de trottoirs.

---/---

Le projet est estimé à ce jour à 800.000 € HT sur une programmation de 4 années.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir :

- Le Conseil Régional dans le cadre du programme de bourg centre pour un montant de 30 % soit 240.000 €
- Le Conseil départemental de l'Hérault pour un montant de 50 % soit 400.000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir :
  - Le Conseil Régional dans le cadre du programme de bourg centre pour un montant de 30 % soit 240.000 €
  - Le Conseil départemental de l'Hérault pour un montant de 50 % soit 400.000 €.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO

